

Jean – Luc REITZER
Député du Haut-Rhin
Maire Honoraire de la Ville d'ALTKIRCH

Altkirch, le 5 février 2020

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Education Nationale
Et de la Jeunesse
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Réf. à rappeler dans toute correspondance :

N/Réf : 02/20/CM/03/Fédération des langues germaniques de France en Alsace, Moselle germanophone et Flandre

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur les préoccupations de Madame Monique Matter, présidente de la Fédération des langues régionales germaniques de France en Alsace, Moselle germanophone et Flandre au regard du projet gouvernemental prévoyant une certification en anglais imposée à l'avenir à tous les étudiants de France lors de la passation d'une licence.

L'exclusivité de cette certification dans la seule langue d'un Etat qui quitte l'Union Européenne lui paraît totalement incompatible avec les compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace ; largement contraire au traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, articles 10 et 15 ; et catastrophique pour l'avenir économique de l'Alsace puisqu'elle est néfaste à terme pour l'emploi transfrontalier en Alsace et Moselle.

C'est aussi particulièrement grave pour nos régions, historiquement germanophones, alors que l'Etat français s'est engagé en faveur de l'enseignement de l'allemand dans le cadre de la Collectivité Européenne d'Alsace, et c'est également un manque de considération pour l'esprit européen et les institutions de l'Union Européenne.

C'est pourquoi, elle sollicite que dans nos territoires frontaliers, les trois universités proposent une certification obligatoire en licence au choix de l'étudiant soit en allemand soit en anglais.

Souhaitant relayer sa requête, j'ai pensé utile de vous saisir personnellement de ce dossier. Et, je vous serais particulièrement reconnaissant de l'examiner avec une particulière et bienveillante attention afin que cette décision de quasi-monopole de la langue anglaise dans l'enseignement supérieur soit abandonnée.

En vous remerciant vivement par avance pour l'attention que vous réserverez à mon intervention, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien respectueusement

Jean-Luc REITZER
Député

